

AVIS DE COURSE HABITABLES 2017-2020



Société des Régates de Caen-Ouistreham

Prescription FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate N° 4

Challenge Printemps – SOLO Voiles Océanes

Dimanche 4 juin 2017

OUISTREHAM

SRCO

Grade : 5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus* d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception *A - B - C* norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *5°* catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux

Classe 1 (groupe net inférieur ou égal à 18,5)

Classe 2 (groupe net supérieur à 18,5)

Classe 3 (bateau appartenant à la classe L)

et/ou aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de **05** net.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire qui se trouve sur le site SRCO (www.srco.fr) rubrique « inscriptions en ligne des régates SRCO ». Le paiement s'effectuera lors du briefing..

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	20 €

5. PROGRAMME

- 5.1 Inscription et confirmation d'inscription:
Dimanche 4/06/2017 de 8h00 à 9h0.
- 5.2 Jauge et contrôles :
A la discrétion du comité de course
- 5.3 Jour de course

	04/06/2017
Briefing	08H30
SAS de sortie	09h30
1 ^{er} Signal d'avertissement	10h30
SAS de rentrée (fermeture porte)	17h45
Proclamation des résultats	19h00

PM 6,41 m 07h42 Coef 51
 BM 2,20 m 14h36 Coef 53
 Lever du Soleil: 5h58
 Coucher du Soleil: 22h01

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 03/05/2017
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps sans CVL (Coefficient Vent Léger)*. Il n'y aura qu'un seul classement.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port: *contacter la capitainerie du port*

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30
- Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

Président du comité de course: M. Conroy

Président du comité technique: M. Conroy

Président du jury: M. Delahaie

